Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 13 (1905)
Heft: 5

Quellentext: Les mémoires de Muller de la Mothe
Autor: Muller de la Mothe, Albert-George

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

13me année. N° 5. Mai 1905.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LES MÉMOIRES DE MULLER DE LA MOTHE

(Suite et fin)

Redevenus libres au pied des rochers de la citadelle d'Aarbourg, nous dirigeâmes nos pas du côté d'Olten. Après sept lieues de marche, nous parvînmes à la montagne de Benkemaufon (?) où nous connaissions une ferme et des chevaux pour accélérer notre sortie du territoire de la Suisse. A sept heures du matin, nous fûmes rendus à Lauffenbourg, ville forestière, où nous prîmes la poste autrichienne. D'abord, notre route fut sur Tubingue, Stutgard. Le 11 octobre, nous fûmes à Francfort, où mon ami Rosset avait à cœur de se rendre, dans l'espoir qu'il y serait bientôt rejoint par sa femme et ses enfants, et où d'ailleurs il était adressé à la maison Gonthard, parens de sa femme. Il fallut qu'il renonçat pour le moment à cette satisfaction. Le 22, l'armée de Custine, immédiatement après la prise de Mayence, vint à s'emparer de Francfort. Nous en partîmes le 3 novembre. Notre route fut par Schwalbach, Coblenz, Bonn, Neuss, Xanten, Nimègue, Utrecht. Le 10, nous fûmes à Amsterdam, le 11 à La Haye, le 12 à la Brille, le 14 à Elfoutsteuss (?), où le vent contraria notre départ jusqu'au 18, que notre paquebot mit à la voile. Le 20, vers les cinq heures du matin, après une traversée fort orageuse, on fut débarquer à Harwich, et le 21 novembre, nous fûmes à

Londres, où je trouvais plusieurs de mes amis et compatriotes. Le 29, nous fûmes à Winchester pour apprendre la langue anglaise et aussi par raison d'économie. Mon ami, M. Rosset, attendoit son épouse et six enfants avec lesquels il se proposoit de passer en Amérique et de joindre à Philadelphie M. Casenove son beau-frère, qui lui offroit un établissement. Il me pressoit fort de le suivre. Ayant communiqué cette idée à mon ami M. Glayre, il ne l'approuva point. Au contraire, il me donna le conseil de quitter le séjour de l'Angleterre, et d'en chercher un qui fût plus à portée de la Suisse et de correspondre pour la régie de mes affaires, dont il continuait d'être chargé.

Immédiatement après notre évasion de la citadelle d'Aarbourg, le Gouvernement avoit ordonné la mise de nos biens en séquestre. Puis, par un arrêté subséquent du 22 janvier 1793, le revenu de nos biens mis en séquestre fut libéré. Dans cet état de choses, j'avois passé quelques semaines dans une situation critique, à la veille de voir prononcer la confiscation de notre patrimoine. On n'osoit me faire aucun envoi d'argent. Mais mon bon et généreux cousin, M. Michel Fatio, y subvint d'une manière fort gracieuse, en donnant l'ordre à son banquier à Londres de me faire toucher cent livres sterling.

Mon ami, M. de Brenles, étoit venu nous voir à Winchester, au moment où je venois de prendre le parti de quitter l'Angleterre pour me rapprocher de la Suisse, en sorte que je me décidai de suite à revenir avec lui à Londres et à faire de là le voyage ensemble par la France, pour me rendre à Genève, qui, à cette époque, conservoit encore son état d'indépendance.

De retour à Londres, le 12 janvier 1793, j'y prolongeai mon séjour jusqu'au 19 février, jour que je passai dans la société de plusieurs amis et compatriotes. J'y avais aussi une relation intéressante, celle de la famille de feu mon

cousin M. David Fatio, qui avoit laissé une veuve avec fils et fille. Cette dernière s'appeloit Sophie. J'avois lié connoissance avec elle dans un voyage qu'elle avoit fait en 1788, et, dans mes malheurs, elle y prit un tel intérêt qui lui donna des droits à ma reconnoissance. J'ai appris ensuite son mariage avec la plus grande satisfaction, surtout qu'elle étoit heureuse.

Mon ami, M. Rosset, ayant appris que je me disposois à quitter l'Angleterre, tandis qu'il s'occupait de son départ pour l'Amérique, et voulant encore me revoir, vint de Winchester pour quelques jours avec moi à Londres. Le 19 février, vers les huit heures du soir, nous devions prendre place dans une diligence pour nous rendre à Douvres, où nos amis étoient réunis pour ces dernières heures avec nous, dans une taverne à portée du lieu de notre départ. Mon ami Rosset n'avoit pas manqué de s'y trouver et je ne saurois oublier ce qui se passa entre nous, au moment de notre séparation, non plus que le triste pressentiment qu'il m'exprima en me disant adieu : *que nous ne nous reverrions plus*. En effet, nous ne nous sommes point revus. Il fut joint peu de temps après par sa famille et partit pour l'Amérique, d'où il m'a écrit diverses lettres dans lesquelles il m'exprimoit la même amitié et les mêmes ressentiments de l'injustice avec laquelle il pensoit avoir été traité par MM. de Berne. Il mourut le 28 mars 1795 à Philadelphie, détruit par le chagrin, malgré les compensations que la fortune lui offrit en ce pays-là. Après sa mort, sa famille est rentrée aussitôt en Europe.

Parti de Londres, le 19 février 1793, à huit heures du soir, nous arrivâmes le lendemain au matin à Douvres, et prîmes place dans le paquebot qui partit le lendemain au matin pour Calais. Il est à remarquer que c'étoit à la veille de la déclaration de guerre de l'Angleterre à la France, peu de semaines après la mort tragique de Louis XVI, et que ce

paquebot fut le dernier qui traversa. Nous nous y rencontrâmes avec M. de Beaumarchais, homme de lettres et de beaucoup d'esprit. Il égaya la traversée par sa conversation. Un des traits les plus intéressants fut ce qu'il nous dit au sujet des événements de la Révolution française. On lui demanda comment il pensoit que pourroit finir cette grande révolution. Il répondit : *comme ni vous ni personne dans le monde n'auront pu le prévoir ni l'imaginer.* Je cite cette réponse parce qu'elle a été prophétique de tout ce que nous avons déjà vu. Quelle pensée profonde sur l'avenir des événements de ce monde, que les derniers résultats appartiennent à la sagesse du grand Dispensateur de toutes choses !

Le calme prolongea notre traversée. Nous n'arrivâmes que le lendemain 22 à Calais, d'où nous partîmes pour nous rendre à Paris. Le tableau de cette grande ville, naguère si brillante, n'offroit plus que le spectacle de la terreur. On croyoit lire sur les physionomies l'effroy qu'avoit produit le sang versé du bon Louis XVI, ou les fureurs qui préparoient tant de scènes de dévastation, et qui ont bouleversé la France jusqu'à cette époque remarquable où le génie du Grand Napoléon a donné une nouvelle direction aux événements, dont l'histoire aura à raconter aux générations futures les faits les plus grands et les plus inattendus.

Arrivés à Paris, nous apprîmes que le Comité de Salut public s'occupoit d'un projet de guerre contre la Suisse, et que M. le Général Wyss, Baillif de Moudon, avait été envoyé par le gouvernement de Berne pour détourner cet orage. Dès lors, il me parut bienséant de me rendre auprès de lui, afin de le prévenir de mon séjour à Paris, dans cette circonstance, et de l'intention que j'avois de me rendre à Genève. Il parut sentir et reconnoître la loyauté de mon procédé ; son accueil fut des plus gracieux. Il chercha même à donner une tournure flatteuse au choix que le Gouvernement de

Berne avoit fait de nos personnes, comme plus marquantes, pour être victimes des sévérités que la politique avoit jugé utiles dans ces circonstances, assurant d'ailleurs, que la justice du Souverain ne laisseroit point échapper l'occasion de nous relever. De plus, il m'insinua que je pourrois rendre cette accession plus prochaine par quelques services pour la Patrie.

Je répondis qu'aussitôt qu'elle seroit attaquée, le Souverain, en me rappelant, me verroit voler à mon poste pour la défendre.

Je partis immédiatement avec mon ami M. de Brenles qui ne me quitta point jusqu'à Genève, où j'arrivai le 15 mars. J'en prévins de suite M. Morlot, membre du conseil souverain, avec qui j'étois entré en correspondance.

Genève, depuis la capitulation faite entre le Général de Montesquiou, qui étoit à ses portes avec une armée, et les Suisses, qui étoient venus pour en défendre le siège, Genève, dis-je, avait aussi, par une révolution, changé la forme de son gouvernement, mais n'étoit pas rentré dans un état calme et paisible. Soulavie, Résident de France, avoit soin de l'entretenir dans un état de trouble dont le résultat devoit être sa réunion avec la Grande République. Chacun en craignoit le moment et chacun s'attendoit à de nouvelles crises. Une telle attente me fit prendre le parti de chercher un asile à la campagne. J'avois été recommandé par un ami, M. Charles d'Apples, de Lausanne, à M. Girodz, ce qui m'avoit procuré l'agrément de faire connoissance avec sa famille sur le point de quitter la ville pour aller habiter leur campagne de Vandœuvre. Je conçus l'idée d'y fixer mon séjour et j'y pris un logement dans une maison voisine. Chez M. Girodz, on me fit la grâce de me recevoir pour la table.

Me voici arrivé, mes chers enfants, à l'époque intéressante des nouvelles relations que j'ai formées avec la famille de votre digne et respectable mère. Touché de son mérite, malgré l'état

de séquestre où étoient encore mes biens, j'osai formuler le projet de m'unir avec elle. J'obtins sa main et notre mariage fut béni au temple de Vandœuvre le 12 janvier 1794.

Le 3 décembre, même année, fut baptisé notre premier-né, Maurice, dont M. Glayre voulut bien être le parrain. Cet enfant qui annonçoit un excellent naturel et que nous chérissions, nous eûmes la douleur de le perdre le 25 juin 1797 à l'âge de deux ans et demi.

Cette affliction se trouva adoucie par l'existence de ma chère Caroline née déjà le 30 octobre 1796.

Ce fut en 1797 que LL. EE. de Berne, déterminées par les représentations qui leur furent faites par M. Barthélémy, ambassadeur de France, décréta, sous la date du 15 juin « une amnistie en faveur de tous ceux qui, impliqués dans » les procédures instruites en 1791 et 1792, avoient été » punis où s'étoient rendus fugitifs hors de leur Patrie. » Déclarant que chacun d'eux étoit libre de revenir, sous la » condition expresse de se présenter, à dater du jour de sa » rentrée dans la quinzaine, au Président du Conseil secret, » pour solemniser devant ce Tribunal le serment de fidélité » que tout bon sujet doit à son souverain. »

Ce décret me fut aussitôt communiqué par une lettre très obligeante de M. Yenner de Nidau, membre du Conseil souverain, et ensuite, par une lettre de M. le bailli d'Erlac de Spiez adressée à mon curateur, M. Glayre.

En conséquence de ce décret, je me rendis incontinent à Berne. M'étant présenté de suite chez Son Exc. M. de Mellune *(sic)*, président du Conseil secret, je fus très gracieusement accueilli, mais en m'annonçant que le Conseil secret ne devoit être assemblé que dans quelques jours. Lui ayant alors fait connoître les circonstances pénibles dans lesquelles j'avois quitté mon domicile pour remplir plus promptement la condition prescrite dans l'amnistie, ayant laissé un enfant très malade, Son Exc. voulut bien y avoir

égard et convoquer le Conseil secret pour le lendemain. Il marqua l'heure et me dit qu'au surplus, si je voulois attendre à mon auberge, il me feroit avertir du moment où l'accès me seroit ouvert. Après lui avoir exprimé combien j'étois sensible à cette bonté, je lui fis ma révérence et il me fit l'honneur de m'accompagner jusqu'au dessus de la rampe.

Le lendemain, vers les onze heures du matin, on vint me demander à l'auberge de la Couronne où j'étois logé. Je me rendis de suite à l'Hôtel de Ville, où je fus introduit en même temps que M. Mercier-Felz, venu de Lausanne pour le même fait.

Le Conseil secret étoit composé de vingt-cinq membres présidés par l'Advoyer, M. de Melunen. Il nous dit : « Messieurs, vous êtes rappelés dans votre Patrie par le Décret » d'amnistie que LL. EE. ont prononcé en faveur de ceux » qui ont été impliqués dans les affaires qui ont eu lieu en » 1791 et 1792, et dans lesquelles diverses personnes se » sont rendues plus ou moins coupables. Votre démarche » nous assure que vous reconnoissez les torts que vous » *pouviez* avoir eu et que vous êtes disposés à prêter le » serment qui va vous être lu. »

Teneur de ce serment :

Promesse de fidélité, de remplir tous les devoirs de bons et loyals sujets, de révêler tout ce qui pourroit venir à notre connoissance tendant à nuire au Gouvernement, de ne point chercher à me venger, ni directement ni indirectement, de ceux qui pouvoient m'avoir attiré l'animadversion du Souverain. Enfin, de ne point prendre de Bourgeoisie étrangère, sans le consentement du Souverain.

Après avoir ainsi satisfait aux conditions prescrites dans l'acte d'amnistie, je ne songeois qu'à repartir aussitôt pour Lausanne et ne m'y arrêter que le tems nécessaire pour y voir quelques personnes. La satisfaction que j'eus de retrouver plusieurs de mes anciennes relations, avec toute l'apparence

de l'amitié, fut bientôt troublée par la douleur d'apprendre que notre cher enfant Maurice avoit expiré dans les bras de sa bonne grand-maman malgré tous les secours et l'espoir que l'on m'avait donné de sa guérison.

Peu de semaines après, nous vinmes à Pully, en famille, où ma présence étoit nécessaire pour reprendre possession de ma propriété. J'avois été rendre mes devoirs à M. de Buren, Seigneur-Baillif à Lausanne, et il me rendit cette visite à Pully avec son épouse.

Les vendanges étant achevées, je jugeai convenable de retourner passer l'hyver à Vandœuvre sur Genève. J'eus d'autant plus lieu de m'en applaudir que la révolution au Pays de Vaud s'opéra ce même hiver 1798, à laquelle j'étois bien résolu de ne prendre aucune espèce de part. Cependant, lorsqu'elle fut décidément faite par l'introduction de l'armée Ménard, je revins pour soigner mes propriétés.

En 1799, existoit le Gouvernement helvétique. Je soutenois alors des relations très particulières avec M. Henri Polier, Préfet du canton de Vaud. Sollicité par lui d'accepter le commandement du château de Chillon, où devoient être amenés plusieurs personnages considérables de l'ancien gouvernement de Fribourg, pour y être gardés comme otages, j'y consentis pour satisfaire les bonnes intentions qui l'animoient en faveur de ces Messieurs, sous condition cependant que ce seroit pour peu de tems. Un tel séjour, sous quel titre que ce fût, ne pouvoit m'offrir que des pensées fâcheuses. En effet, après avoir établi à Chillon les prisonniers, qui y furent envoyés, de la manière la plus supportable, je fus authorisé à me faire remplacer. Avant de quitter le château, M. Vero, ancien Advoyer de l'Etat de Fribourg, accompagné des autres Messieurs comme lui détenus, voulut bien se rendre auprès de moi pour m'exprimer leur reconnoissance de mes procédés à leur égard, ainsi que leurs regrets de mon départ. Vous trouverez dans mes papiers une

lettre de l'Evêque de Fribourg qui m'adresse des remerciements.

Immédiatement après le commandement du château de Chillon, je fus nommé commandant militaire de l'arrondissement du Jura formé des districts d'Echallens, Orbe, la Vallée de Joux.

En 1802, la Sous-Préfecture de Lausanne me fut offerte. Je ne l'acceptai pas, persuadé que ce poste pouvoit être mieux rempli, mais, sur la fin de cette année, au mois d'octobre, le Gouvernement helvétique fut expulsé de Berne et dans le cas de se réfugier à Lausanne avec M. de Verninac, l'ambassadeur de France. Les troupes bernoises, avec les autres cantons en contre-révolution, se trouvoient déjà à Moudon, lorsque le général Rapp arriva inopinément de Paris apportant l'ordre au Gouvernement helvétique de retourner à Berne reprendre ses fonctions provisoirement. Je fus nommé juge au Tribunal suprême du canton en fonction durant l'hiver 1803. L'acte de médiation signé à Paris ayant donné à la Suisse une nouvelle existence fédérative et le canton de Vaud y ayant obtenu son indépendance cantonale, pour y occuper le rang de dix-neuvième canton fédératif, les nouvelles autorités furent créées selon les formes prescrites par cette nouvelle constitution.

Il y eut un Grand Conseil exerçant le pouvoir souverain, un Petit Conseil chargé du pouvoir exécutif. Le Tribunal d'Appel fut renouvellé. Dans toutes ces élections, je n'y eus aucune part. Mais, le Petit Conseil me nomma Juge de Paix du cercle de Pully, district de Lausanne, fonction que j'ai exercée jusqu'en 1806, que je quittai le séjour de la campagne pour habiter la ville dans le but d'y commencer votre éducation. Vous trouverez dans mes papiers la démission honorable qui me fut accordée.

Ici finit, mes chers enfants, le récit des principales circonstances dans lesquelles votre père a vécu jusqu'à ce moment.

Si je suis entré en quelques détails, qui pourront même vous paroître minutieux, je les ai cru utiles à vous faire connoître le caractère des fautes qu'on pourroit me reprocher comme aussi les principes d'honneur qui ont servi de règle à ma conduite, soit pendant la durée de mon procès, soit depuis le recouvrement de ma liberté, et enfin ma réhabilitation par l'ancien Gouvernement, une année avant l'événement de la révolution, auquel, par une suite des mêmes principes, j'ai évité de prendre aucune espèce de part.

MULLER DE LA MOTHE.

LETTRES D'UN SEIGNEUR VAUDOIS

sur les événements des années 1789 à 1793.

Les lettres qui suivent furent adressées par un seigneur du Pays de Vaud, Doxat de Champvent, à son ami De Tournes, banquier à Genève. Elles sont relatives à beaucoup de sujets, mais surtout aux affaires financières et politiques de France, de Genève et de Suisse. Elles nous montrent de quelle manière un seigneur campagnard envisageait les événements du temps et combien étaient grands son désir de voir ne rien changer à l'organisation de la société et sa haine contre les hardis novateurs dont les actes étaient de nature à jeter le trouble dans les fortunes et les situations acquises. Je remercie ici vivement M. Ch. Burnier, professeur, d'avoir bien voulu les mettre à ma disposition.

La première lettre de Doxat de Champvent est relative à l'émeute qui eut lieu à Genève les 26 et 27 janvier 1789 et qui fut causée par un léger renchérissement du prix du pain décidé par la Chambre des blés et le Deux-Cents. Cette marchandise devant se vendre cinq sous et demi la